

La responsabilité retombe naturellement surtout sur les épaules du premier ministre et de son cabinet, et je suis certain que nul des autres membres de la Chambre des communes n'envie la tâche difficile qu'ils ont aujourd'hui devant eux. Néanmoins, la responsabilité retombe aussi sur les épaules de chacun d'entre nous, même de ceux qui occupent les dernières banquettes et qui n'ont passé que peu de temps dans la vie publique. C'est avec plaisir que j'ai entendu l'autre jour le premier ministre du pays déclarer qu'il accueillerait volontiers des conseils. Je propose d'abord que cette Chambre prenne une attitude plus nette sur l'envoi d'un corps expéditionnaire. On peut trouver à la page 42 du *hansard* non révisé ce qu'a dit le premier ministre à propos d'un corps expéditionnaire. Voici ses paroles:

La question de l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire ou de contingents revêt une importance considérable et demande l'examen le plus approfondi.

Le premier ministre a ensuite parlé de ce qui s'est passé en Australie, où il a été déclaré que le Gouvernement n'avait pas encore songé sérieusement à l'envoi d'un corps expéditionnaire outre-mer, puis il a ajouté que telle était l'attitude adoptée par le Gouvernement du Canada. Mais je désire signaler que la situation de l'Australie est différente de celle du Canada. L'Australie est plus éloignée et elle a plus d'ennemis possibles à proximité de son territoire. Elle n'est certainement pas protégée comme nous le sommes par la grande république voisine. Le problème australien diffère de celui du Canada. Le Canada a une population plus nombreuse et c'est le plus ancien des Dominions. Je prétends que le Canada ne devrait pas hésiter et attendre que l'Australie trace la voie. L'Australie ira de l'avant au moment opportun, il ne saurait y avoir aucun doute là-dessus, mais en attendant, le Canada devrait marcher le premier.

Je crains que la déclaration du premier ministre ne donne au pays l'impression que nous, les représentants du peuple, manquons d'enthousiasme pour la conduite de la guerre. Je sais que tel n'est pas le cas, mais je dis simplement que cette impression peut être créée. Il est fort possible que les Canadiens estiment—et cela s'applique surtout aux habitants de ma province, la Colombie-Britannique—que le Canada n'accomplira pas sa juste part. Or, pour maintenir le moral de notre population, il est essentiel que les Canadiens soient convaincus que le Canada fait sa part. Je comprends fort bien que cette force n'est pas nécessaire en Grande-Bretagne, à l'heure actuelle—elle ne le sera peut-être pas d'ici à quelques mois—mais cette nécessité s'imposera avec le temps et il faudrait recruter et former une force expéditionnaire en vue de cela. Il est impossible de

choisir des troupes expéditionnaires à quelques jours d'avis. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'aller acheter dans un magasin un article que l'on se fait livrer immédiatement. Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'une pareille force soit exercée pendant six mois ou peut-être un an; nous devrions commencer à le faire sans tarder. J'éprouve toute l'horreur qui assaille un ancien combattant à l'idée de lancer dans la mêlée des soldats dont la formation est à moitié complétée. Cela voudrait dire que l'on ne donnerait pas une chance raisonnable aux superbes jeunes Canadiens qui composeront la force expéditionnaire de défendre leur vie. Toute guerre doit être faite par des soldats convenablement aguerris.

Or, que constatons-nous au Canada, à l'heure actuelle? Je fais ces observations non pas dans le but de critiquer, mais dans l'espoir que l'on remédiera à cette lacune avant d'aller plus loin. Nous constatons que l'on recrute des soldats pour une armée canadienne qui fera du service actif, et je prie le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) de me répondre si aucune de mes assertions sont erronées. Les règlements indiquent que ces hommes sont enrôlés uniquement pour faire du service au pays.

Dans la ville de Vancouver où j'habite, les journaux l'ont répété à maintes reprises, si, plus tard, la chose est nécessaire, on recrutera une force à destination d'outre-mer. Or, les membres de la force recrutée actuellement, qui désireront servir outre-mer pourront le faire, en signant un nouvel engagement. En d'autres termes, ces soldats pourront s'enrôler de nouveau. Actuellement, la majorité des jeunes gens, qui s'enrôlent par tout le pays, croient qu'ils le font pour le service d'outre-mer de sorte que la présente situation fera naître la confusion, des délais et partant l'inefficacité.

Je signale à l'attention du ministère ce qui s'est produit en Nouvelle-Zélande. Je cite un passage d'une dépêche du 8 septembre:

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a décidé aujourd'hui de lever une force militaire spéciale qui fera du service dans ce dominion à l'étranger.

La dépêche entre ensuite dans les détails. Le Canada devrait suivre cet exemple. Nous devrions changer notre méthode de recrutement et enrôler les soldats pour faire du service soit au pays soit outre-mer; d'autre part, le Parlement devrait annoncer à la population canadienne la préparation d'un corps qui pourra être utilisé comme force expéditionnaire en cas de nécessité.

Rappelez-vous que ces recrues sont des volontaires. Avec ceux des autres dominions, ils seront les seuls volontaires, à ce que nous